

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Date d'affichage et de convocation 19 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 20	<p>Etaients présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Jean-Jacques PERCHAT, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Olivier VELIN, Caroline THUEZ, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Francis KLEIJN à Flavien PARISI.</p> <p>Absents: Djemaï LASSOUED, Thierry MARIN-CUDRAZ, Benoît FARRAN, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Christine MAHE</p>

2024/038 – TARIFS POUR LE CLUB ADOS OXY'JEUNES A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé d'adapter prendre la tarification pour le club ados en ajoutant la partie déjeuner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOpte** le règlement intérieur joint
- **DECIDE D'ARRETER** les tarifs en vigueur pour les élèves selon le quotient familial déterminé en fonction des ressources du foyer, comme suit :

Modalités de calcul : quotient familial transmis par la CAF ou à défaut 1/12^{ème} des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts

* 2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé

* 1/2 part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants

* Une part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant

* Tarif 5 en cas d'inscription en dehors de la période d'inscription et tarif 6 pour accès au service sans inscription préalable

Tarifs	Tranche de QF	Club ados			
		Journée complète (avec repas)	1/2 journée (sans repas)	Journée complète (avec PAI)	Journée complète (personnel communal)
Q1	Moins de 700 €	9.43	4.66	6,78	4,15
Q2	De 700 à 1000 €	9.89	4.98	7,09	4,30
Q3	De 1001 à 1350 €	10.35	5.35	7,45	4,40
Q4	De 1351 et plus	10.57	5.50	7,57	4,50

Le secrétaire,

Christine MAHE



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 25/09/2024
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles